



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 113190

## Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur le centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale. En effet, les dossiers médicaux établis à l'étranger doivent être traduits par cet organisme, seul habilité pour cette dernière. Cependant, les délais semblent extrêmement longs. Une traduction effectuée à un échelon local par des traducteurs assermentés par la justice ou des universités pourrait peut-être diminuer le temps de traduction et son coût. Il lui demande si une telle disposition est envisagée.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Paillé](#)

**Circonscription :** Deux-Sèvres (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 113190

**Rubrique :** Sécurité sociale

**Ministère interrogé :** sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 décembre 2006, page 13183